

# Le contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS)

4

Créé en 2005 dans le cadre du plan de cohésion sociale et mis en œuvre par les missions locales, le CIVIS est un dispositif qui vise l'accompagnement global des jeunes de 16 à 25 ans en difficulté d'insertion sociale et professionnelle. L'objectif est d'accompagner des jeunes éloignés du marché du travail jusqu'à un emploi durable (contrat de travail de plus de six mois y compris contrat en alternance, hors contrat aidé du secteur non marchand).

“ 53 % des jeunes qui sortent du CIVIS dans l'année ont obtenu un emploi ou une formation ”

## Les entrées et sorties du dispositif

En 2007, 174 194 jeunes sont entrés en CIVIS, dont 94 235 (soit 54 %) en CIVIS renforcé. Durant l'année 148 856 jeunes sont sortis du dispositif. Parmi eux 53 % des jeunes ont obtenu un emploi ou une formation : 40 % ont accédé à un emploi de plus de six mois, 7 % à un emploi de moins de six mois et 6 % à une formation.

Au total, entre avril 2005 et décembre 2007, 484 000 jeunes auront bénéficié du dispositif et 235 000 en sont sortis. 41 % des jeunes ont accédé à un emploi durable à la sortie : 17 % à un CDI, 13 % à un CDD et 11 % à un contrat en alternance ou à un contrat aidé du secteur non marchand de plus de six mois. Par ailleurs, 7 % des jeunes ayant terminé leur CIVIS ont accédé à un emploi non durable (contrat aidé du secteur non marchand ou autre contrat de travail d'une durée de moins de six mois) et 6 % ont entamé une formation. Pour les 46 % de jeunes restants, le dispositif n'a pas débouché sur une solution positive : ces jeunes se sont retrouvés au chômage ou inactifs à la fin du CIVIS.

## ➔ CIVIS de droit commun et CIVIS renforcé

- Le CIVIS se décline en deux volets : le CIVIS renforcé pour les jeunes sortis de scolarité sans CAP-BEP ou avant la terminale (niveau VI, V bis et V sans diplôme) et le CIVIS de droit commun pour les jeunes jusqu'à bac+2 non validé (niveau V avec diplôme, niveau IV) connaissant des difficultés d'insertion particulières. Le CIVIS a une durée d'un an, renouvelable une fois pour les jeunes en accompagnement de droit commun, il est renouvelable autant de fois que nécessaire jusqu'au vingt-sixième anniversaire pour les jeunes en accompagnement renforcé.

Chaque jeune a un conseiller référent unique qu'il rencontre régulièrement. Pour l'accompagnement renforcé la fréquence des entretiens est hebdomadaire les trois premiers mois, puis mensuelle.

● **Tableau 1 : Les entrées et sorties du CIVIS par région en 2007**

Région	Entrées en CIVIS renforcé <sup>1</sup>	Entrées en CIVIS de droit commun	Entrées totales	Sorties totales	Sorties en emploi durable	Sorties en emploi non durable <sup>2</sup>	Sorties en formation
Alsace	1 951	1 712	3 663	3 501	1 520	368	176
Aquitaine	4 451	5 393	9 844	8 888	3 826	670	441
Auvergne	1 427	1 518	2 945	2 687	1 192	147	171
Basse-Normandie	2 605	1 542	4 147	3 622	1 585	310	191
Bourgogne	2 848	3 466	6 314	5 415	2 525	265	353
Bretagne	3 256	4 908	8 164	7 565	3 271	609	441
Centre	3 133	2 828	5 961	5 554	2 429	526	264
Champagne-Ardenne	2 046	2 190	4 236	3 270	1 402	228	223
Corse	260	281	541	535	221	43	21
Franche-Comté	1 521	1 483	3 004	2 622	1 120	191	172
Haute-Normandie	4 061	4 217	8 278	6 122	2 337	422	443
Île-de-France	17 360	7 375	24 735	19 726	8 902	862	1 127
Languedoc-Roussillon	4 226	3 491	7 717	5 874	2 421	417	382
Limousin	1 176	1 616	2 792	3 073	1 264	336	190
Lorraine	3 927	3 894	7 821	6 737	2 320	441	513
Midi-Pyrénées	3 855	3 056	6 911	6 367	2 824	590	331
Nord-Pas-de-Calais	8 611	9 540	18 151	16 036	4 642	1 240	1 149
Pays de la Loire	3 992	3 536	7 528	7 201	2 643	778	370
Picardie	4 350	3 343	7 693	4 660	1 676	338	249
Poitou-Charentes	2 503	2 399	4 902	5 356	2 128	584	259
Provence-Alpes-Côte d'Azur	5 423	3 833	9 256	8 499	3 552	620	536
Rhône-Alpes	7 716	4 064	11 780	10 228	4 333	640	445
<b>France métropolitaine</b>	<b>90 698</b>	<b>75 685</b>	<b>166 383</b>	<b>143 538</b>	<b>58 133</b>	<b>10 625</b>	<b>8 447</b>
Guadeloupe	757	972	1 729	804	214	53	48
Guyane	568	336	904	983	243	59	54
Martinique	920	1 252	2 172	814	146	33	130
La Réunion	1 292	1 714	3 006	2 717	1 113	139	250
<b>France entière</b>	<b>94 235</b>	<b>79 959</b>	<b>174 194</b>	<b>148 856</b>	<b>59 849</b>	<b>10 909</b>	<b>8 929</b>

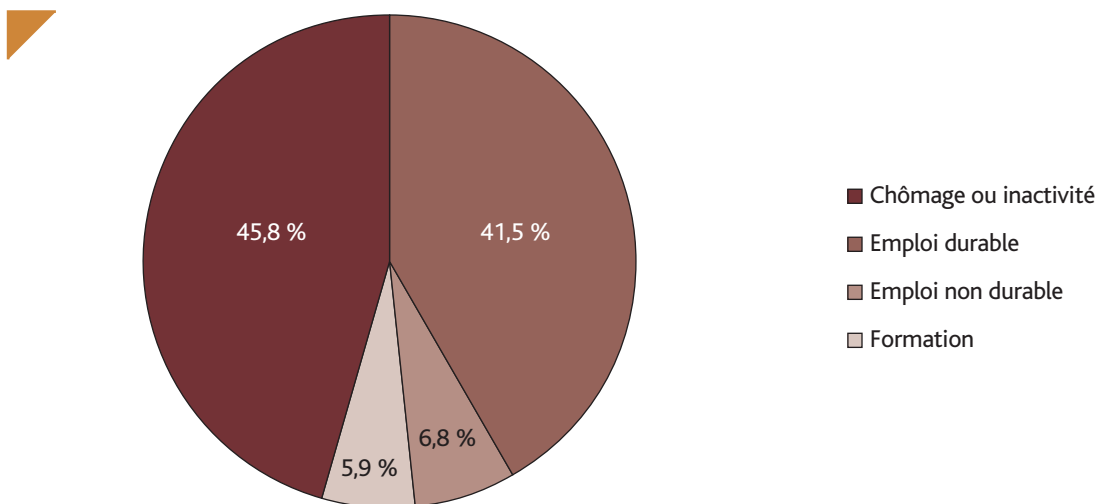
Source : Parcours 3, traitement Dares.

Champ : jeunes entrés en CIVIS et sortis du dispositif entre le 1<sup>er</sup> janvier 2007 et le 31 décembre 2007.

<sup>1</sup> CIVIS renforcé = jeunes de niveau VI ou Vbis (accompagnement d'un an renouvelable jusqu'au 26<sup>e</sup> anniversaire) ou V non diplômés entrés après le 15 juin 2006 (accompagnement d'un an renouvelable une fois ou jusqu'au 26<sup>e</sup> anniversaire).

<sup>2</sup> Les sorties en emploi non durable concernent les jeunes en CAE, CAV, CDD de moins de 6 mois, ayant rompu un CDI en moins de 6 mois...

**Graphique 1 : Les jeunes à la sortie du CIVIS**



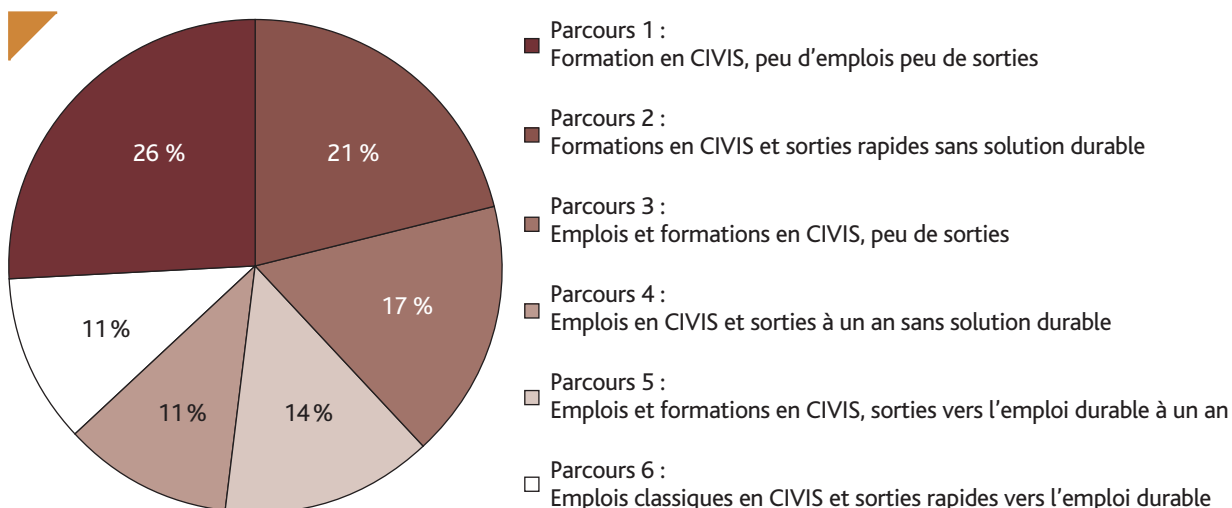
Source : Parcours 3 (extraction février 2008), traitement Dares.

Champ : jeunes entrés en CIVIS et sortis du dispositif avant le 31 décembre 2007, France entière.

## L'insertion professionnelle des jeunes en CIVIS en six parcours types

Les parcours des jeunes dans les dix-huit premiers mois suivant l'entrée en CIVIS sont très variables. Pour certains, l'insertion professionnelle est relativement facile alors que pour d'autres elle est beaucoup plus chaotique. Une analyse statistique des parcours des 210 000 jeunes ayant signé un CIVIS avant le 30 juin 2006, sur les dix-huit premiers mois de suivi, permet de dégager six parcours types.

**Graphique 2 : Les six parcours type d'accompagnement en CIVIS**



Source : Source : Parcours 3 (extraction janvier 2008), traitement et estimations Dares.

Champ : dix-huit premiers mois en CIVIS des jeunes entrés avant le 30 juin 2006 – France entière.

## Une classification statistique des jeunes en CIVIS en six parcours types

- Les six parcours types ont été obtenus à l'issue d'une « classification ascendante hiérarchique », s'inspirant de méthodes développées par le LIRHE (Laboratoire interdisciplinaire de recherche sur les ressources humaines et l'emploi) et largement utilisées par le CEREQ. Pour chaque jeune, dix-neuf variables de situations mensuelles ont été construites : s0 (situation à l'entrée du dispositif), s1 (situation à la fin du premier mois), s2 (situation à la fin du deuxième mois)..., s18 (situation à la fin du dix-huitième mois). Les variables de situation mensuelle, sur lesquelles a porté la classification, prennent pour valeur : 0 si le jeune est sorti du CIVIS sans solution durable, 1 si le jeune en CIVIS est au chômage ou inactif, 2 si le jeune en CIVIS suit une formation, 3 si le jeune en CIVIS occupe un emploi aidé ou un emploi en alternance, 4 si le jeune en CIVIS occupe un emploi classique et 5 s'il est sorti du CIVIS vers l'emploi durable. Ces valeurs ordonnent les types de situation et ont une influence sur les résultats obtenus.
- Cette classification en six parcours porte sur les 210 000 jeunes entrés en CIVIS entre le 1<sup>er</sup> avril 2005 et le 30 juin 2006. Cela permet de reconstruire des parcours d'une durée de dix-huit mois. Certains jeunes sont sortis du dispositif en moins de dix-huit mois ; dans ce cas, leur situation au moment de leur sortie (emploi durable ou autre) a été conservée dans les chronogrammes pour les mois suivants. À l'inverse, certains jeunes sont encore en CIVIS au bout de dix-huit mois, les informations sur la mobilisation des formations et des périodes d'emploi en CIVIS ne portent donc pour eux que sur les dix-huit premiers mois du dispositif.

*D'après Lionel Bonnevalle, « Le Contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) : la moitié des jeunes sur la voie de l'insertion professionnelle après 18 mois », Premières Synthèses, Dares, n° 29-3, juillet 2008.*

Pour 47 % des jeunes (Parcours 1 et 2), l'insertion professionnelle est difficile, et ce, malgré une forte mobilisation des formations durant leur parcours d'accompagnement sur dix-huit mois. Dans 28 % des cas (Parcours 3 et 4), le bilan du dispositif est encourageant, même s'il ne débouche que rarement sur un emploi durable dans les dix-huit mois : les jeunes ont accumulé une expérience professionnelle importante pendant leur CIVIS, et 41 % d'entre eux occupent un emploi non durable à leur sortie du dispositif. Enfin, 25 % des jeunes en CIVIS (Parcours 5 et 6) ont eu des parcours d'insertion professionnelle réussis, avec de fréquentes périodes d'emploi et de nombreuses sorties vers l'emploi durable.